



**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 4 MAI 2020
PAR VIDÉOCONFÉRENCE**

Séance en vidéoconférence enregistrée (audiovisuel), dans le contexte du cadre particulier applicable aux municipalités découlant de l'état d'urgence sanitaire (COVID-19)

PRÉSENCES (présences notées par Madame Chantal Duval)

Monsieur	Gaétan Morin	Maire
Monsieur	Réal Payette	Siège #1
Monsieur	Gilles Arbour	Siège #2
Madame	Mélissa Arbour	Siège #4
Monsieur	Serge Forest	Siège #5
Monsieur	Pierre Desrochers	Siège #6

Madame Chantal Duval, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

ABSENCE

Madame Mélanie Laberge Siège #3

1. Ouverture et constat du quorum

Monsieur Gaétan Morin, maire, déclare l'assemblée ouverte à 11 h.

2. Adoption de l'ordre du jour

No : 141 – 2020

**Suivant la proposition de: Gilles Arbour
Dûment appuyée par: Pierre Desrochers
Il est résolu:**

QUE le Conseil municipal de Sainte-Marcelline-de-Kildare adopte l'ordre du jour, comme présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Mandat de remplacement en urbanisme – Décision

No : 142 – 2020

CONSIDÉRANT QUE l'arrêt de travail de Mme Mélanie Beauchesne est prolongé jusqu'à la fin du mois de mai 2020;

CONSIDÉRANT QUE M. Pierre Poirier est en poste depuis janvier 2020 à un taux horaire de 30 \$ / heure et à un horaire de 3 jours par semaine ;

CONSIDÉRANT QUE M. Pierre Poirier demande un ajustement de ses conditions de travail pour poursuivre son mandat de remplacement en urbanisme, soit une augmentation du salaire passant de 30 \$ à 40 \$/heure et la possibilité de travailler sur plus de 3 jours par semaine selon la demande de permis à émettre;



**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 4 MAI 2020
PAR VIDÉOCONFÉRENCE**

Pour ces motifs et

Suivant la proposition de : Mélissa Arbour

Dûment appuyée par : Serge Forest

Il est résolu:

D'ACCEPTER, jusqu'au 29 mai 2020 inclusivement, les conditions de travail demandées par M. Pierre Poirier, effectives à partir du 5 mai 2020, soit un ajustement de son salaire à un maximum de 40 \$/heure et la possibilité de travailler sur plus de trois jours par semaine selon la demande de permis à émettre;

DE MANDATER M. Gaétan Morin, maire, pour rencontrer M. Pierre Poirier afin confirmer et négocier le taux horaire;

DE MANDATER la directrice générale pour faire des recherches auprès des associations en urbanisme pour un éventuel remplacement du poste de responsable de l'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Période de questions

Aucun citoyen présent, étant donné que la séance a lieu exceptionnellement en vidéoconférence, dans le contexte du cadre particulier applicable aux municipalités découlant de l'état d'urgence sanitaire (COVID-19).

5. Levée de l'assemblée

No : 143 – 2020

Suivant la proposition de : Serge Forest

Dûment appuyée par : Réal Payette

Il est résolu :

QUE la présente séance du Conseil municipal de Sainte-Marcelline-de-Kildare soit levée à 11 h 15.

Monsieur Gaétan Morin
Maire

Chantal Duval
Directrice générale et
secrétaire-trésorière